

CONCOURS INTERNE D'INGÉNIEUR TERRITORIAL

SESSION 2019

ÉPREUVE DE NOTE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Rédaction d'une note à partir d'un dossier portant sur la spécialité choisie par le candidat au moment de son inscription.

Durée : 4 heures

Coefficient : 3

SPÉCIALITÉ : INFORMATIQUE ET SYSTÈMES D'INFORMATION

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surlieur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 39 pages.

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.
S'il est incomplet, en avertir le surveillant.**

Vous êtes ingénieur territorial, chef de projet rattaché au Directeur général des services (DGS) du syndicat informatique intercommunal d'INGECO créé très récemment et regroupant une trentaine de communes pour un ensemble de 400 000 habitants.

Afin de clarifier les missions du syndicat auprès des collectivités territoriales partenaires, vous devez proposer à votre hiérarchie un ensemble de services accessibles aux collectivités pour gérer leur Système d'Information (SI) respectif. À cette fin, il est nécessaire de proposer un catalogue de services qui corresponde aux besoins « Information Technology » (IT) des collectivités adhérentes.

Dans un premier temps, votre DGS vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur le catalogue des services dans le cadre d'un syndicat informatique.

12 points

Dans un deuxième temps, il vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles visant à organiser la mise en œuvre d'un catalogue de services au sein de la structure et à assurer son cycle de vie. Vous vous appuierez sur des exemples de nouveaux services à forte valeur ajoutée.

Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances.

8 points

Liste des documents :

- Document 1 :** « Bâtir des catalogues de services pour lutter contre le shadow IT » - Maryse Gros - *lemondeinformatique.fr* - 16 janvier 2015 - 3 pages
- Document 2 :** « Le marketing de la DSI » (extrait) - *Les synthèses Solucom n°39* - décembre 2010 - 4 pages
- Document 3 :** « Guide des services informatiques mutualisés » (extraits) - SIDEC du Jura - *sidec-jura.fr* - édition 2017 - 5 pages
- Document 4 :** « Catalogue des services 2016 du Syndicat Intercommunal Technologies Information Alpes Maritimes (SICTIAM) » (extraits) - *sictiam.fr* - 18 décembre 2017 - 3 pages
- Document 5 :** « La fourniture de services informatiques : une démarche qualité dans les unités de recherche » (extrait) - *resinfo.cnrs.fr* - consulté le 26 avril 2019 - 6 pages
- Document 6 :** « Mettre en place une démarche de marketing de la DSI » (extraits) - *cigref.fr* - 5 février 2016 - 3 pages
- Document 7 :** « La pratique : élaborer un catalogue de services » (extrait) - Pascal Delbrayelle - *itilfrance.com* - consulté le 26 avril 2019 - 6 pages
- Document 8 :** « Gestion financière des services IT » (extraits) - *itilfrance.com* - consulté le 26 avril 2019 - 5 pages
- Document 9 :** « RGPD : la mutualisation des SI des collectivités en vue » - Frédéric Charles pour Green SI - *zdnet.fr* - 25 juin 2018 - 2 pages

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.